RECHERCHES EN COURS

L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE OU : QUAND LA POLICE SE PENCHE SUR SON PASSÉ

Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 1, 1993

La recherche historique française a longtemps négligé les agences, les organes et acteurs de la sécurité comprise au sens le plus large de l'acception : police et policiers[1], notamment, n'ont pas suscité les recherches que leur éminence politique et sociale semble devoir appeler. Les responsabilités d'une telle lacune sont partagées : si la communauté scientifique, les chercheurs, les étudiants éprouvent généralement peu d'attrait pour une histoire et des archives administratives qui n'appartiennent pas aux catégories "nobles", il faut reconnaître qu'un accès difficile aux sources – c'est un euphémisme – et les réticences d'une administration qui s'est toujours entourée du secret pour travailler et ne craint rien plus que la lumière[2], ont pu décourager les esprits téméraires et curieux tentant de s'aventurer sur ces terres peu hospitalières.

Depuis quelques années, les choses ont commencé à évoluer. La création, par le ministère de l'Intérieur, de *l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure* (IHESI), en 1989, a correspondu au début de la prise de conscience de l'importance de son passé par une institution qui semble enfin convaincue que l'amnésie est une maladie grave. Ce n'est pas encore une révolution, mais c'est un changement considérable : la police s'intéresse à son histoire et accepte d'ouvrir les placards ; les policiers font preuve d'une grande curiosité pour

---

1. Pas plus que d'ailleurs que les douaniers, gendarmes, gardiens de prison ou sapeurs pompiers.
2. Fouché le disait déjà : "La force de la police, c'est qu'on ignore ses faiblesses."

leurs "ancêtres" et d'une réelle soif de connaître l'histoire de leur "maison"[1]. Pour aider à combler en partie le véritable "trou noir" qui existait à ce niveau dans l'historiographie française, pour encourager la recherche et la multiplication d'études et de travaux historiques de caractère scientifique, l'IHESI a entrepris depuis 1990 un certain nombre d'actions importantes[2].

"Chercher, **recueillir les documents** est une des parties principales, logiquement la première du métier d'historien" : cette importance de l'heuristique définie dès 1898 par Langlois et Seignobos, cette tâche prioritaire de l'historien, prennent un relief particulier pour ce qui concerne la police. "C'est dans les dossiers des archives de police que se trouve notre seule immortalité" écrit Milan Kundera et, de fait, par la constitution de dossiers, la rédaction de fiches sur les partis, les syndicats, les personnalités, l'opinion, etc..., par leurs rapports sur les événements, épisodes de la vie locale, les policiers sont les chroniqueurs de notre vie quotidienne qui accumulent des archives indispensables à la connaissance des acteurs sociaux et politiques, des luttes et tensions, des événements banals ou marquants, de l'état des esprits ou de la sensibilité d'une époque : en ce sens ils élaborent et constituent les archives de demain. Un état des lieux de ces archives, la localisation, la préservation, le recensement, le dépouillement, la compréhension méthodo-logique de cette mémoire extraordinaire représentent un enjeu qu'aucun historien, aucun sociologue, aucun politologue ne peut méconnaître. Or, pour des raisons diverses qui tiennent autant à leur nature particulière, aux mythes qui les entourent, aux fantasmes qu'elles suscitent, aux réticences de l'administration à divulguer ses méthodes, ses sources, mais aussi ses faiblesses, qu'à une certaine incompréhension de la part des policiers de l'importance scientifique et du travail réel de l'historien, la plupart de ces sources d'un intérêt capital sont détruites, oubliées, mais en tous les cas ne sont pas versées ou très incomplètement et avec répugnance. L'IHESI a donc lancé avec le concours des Archives de France une campagne de sensibilisation des différents services relevant du ministre de l'Intérieur, et inspiré des circulaires adressées à tous les services concernés afin que le maximum d'attention et de soin soit consacré à la préservation, au versement, à la consultation future de cette source indispensable à l'histoire de demain.

Parallèlement, par la **collecte d'entretiens** et de "récits de vie" auprès d'anciens policiers retraités qui ont appartenu à différents services ou à différentes polices depuis les années 1930, l'IHESI a entrepris de travailler à la

---

1. Nous n'en voulons pour preuve que les dernières journées d'études organisées par le Centre national d'études et de formation de la Police nationale de Gif-sur-Yvette et consacrées – à la demande des policiers stagiaires – à l'histoire de la police sous l'Occupation.
2. Qui vont gagner en ampleur avec la signature d'une convention de recherche (1994-1998) avec l'Institut d'histoire du temps présent portant sur "Police, Etat et société, 1930-1960".

sauvegarde d'une mémoire irremplaçable et à la constitution d'archives orales qui deviendront un précieux instrument de travail pour les chercheurs de différentes sciences humaines. Cette collecte, mise en route depuis l'hiver 1991, permet une expérience peu banale : celle d'un travail de réappropriation de sa mémoire par une institution qui découvre son passé et questionne sa propre histoire. Ce sont en effet des policiers, volontaires pour ce travail, qui procèdent aux entretiens et qui ont été – après une formation à la fois historique et sociologique – associés à la totalité du processus : depuis la mise au point du "guide d'entretien" jusqu'à la phase finale de rédaction. Une publication de ces récits de vie – accompagnée d'un commentaire historique et sociologique – est prévue, elle permettra de découvrir – avec un traitement adéquat de cette source d'une interprétation délicate – des aspects inattendus d'un monde mal connu, aux mentalités particulières[1].

Ces deux actions sont logiquement complétées en aval par la mise en place d'une **aide à la recherche** et celle d'un **séminaire** permettant de faire régulièrement le point sur les différents travaux en cours ou sur quelques questions fondamentales.

Pour favoriser la constitution d'un corpus de travaux de qualité, l'Institut attribue annuellement depuis 1991 des aides pécuniaires aux étudiants et chercheurs qui ont entrepris et mené à terme des recherches dans le champ qui est le sien. Qu'il s'agisse de mémoires de maîtrise d'histoire ou de science politique, de DEA ou de thèses de doctorat, les travaux, pour être susceptibles de se voir attribuer ces aides, doivent obligatoirement porter sur la sécurité et ses agents au sens le plus large de l'acception. Peuvent ainsi entrer en lice les monographies ou études consacrées, par exemple, tant à un corps ou à une catégorie d'agents (gardes champêtres, gardes forestiers, gendarmes, douaniers, commissaires de police, gardiens de la paix, commissaires et inspecteurs de la "police spéciale des chemins de fer", des renseignements généraux, inspecteurs de police judiciaire, sapeurs-pompiers, etc...), qu'à une agence productrice de sécurité (une police municipale, un commissariat central, une Compagnie républicaine de sécurité, une brigade de gendarmerie, un peloton de gendarmerie mobile, une "brigade mobile régionale de police judiciaire", un "groupe mobile de réserve", un SRPJ, la BRGB, etc...). Les études, obligatoirement historiques, peuvent avoir une base locale (la police municipale d'une ville, un commissariat de quartier...), régionale ou nationale. La période "contemporaine" (entendre depuis la Révolution française) qui semblerait *a priori* constituer un champ chronologique privilégié, n'exclut nullement les études sur les périodes et institutions antérieures, bien au contraire : des études sur la Lieutenance générale de police, les commissaires du Châtelet, les

1. On en aura une idée avec la publication de quelques exemples dans le numéro 17 des *Cahiers de la Sécurité intérieure* (Paris, La Documentation française).

Intendants de finances, police et justice, la maréchaussée, le maintien de l'ordre sous l'Ancien régime qui constituent les "racines" des périodes ultérieures sont vivement souhaitées. Tous les "angles d'attaque" ("praxis", origine, création et évolution historique, composition et recrutement, professionnalisation, formation, mentalités, idéologies, représentations, rapports avec l'opinion publique, interfaces avec d'autres corps et d'autres agents producteurs d'ordre, comparaisons internationales, etc...) sont les bienvenus, de même que les travaux de chercheurs étrangers consacrés en partie à la France[1].

Enfin, au moment de lancer ce programme d'aide à la recherche, il a semblé opportun de mettre en place (avec le soutien de la Maison des sciences de l'homme) un séminaire offrant à des chercheurs – confirmés ou débutants, français ou étrangers, historiens ou spécialistes d'autres sciences humaines – des rencontres périodiques qui leur permettent de mettre en commun leurs expériences et leurs projets, d'élargir ou approfondir leurs travaux dans le domaine de la sécurité et de son histoire. Les objectifs des trois premières rencontres[2] – qui ont regroupé chacune une trentaine de participants d'horizons divers – étaient triples.

Il s'agissait d'abord de dresser un état des lieux, d'établir un inventaire des périodes étudiées, des problématiques mises en œuvre, des objets identifiés ou en cours d'investigation, et ce dans une perspective comparative avec d'autres pays européens. C'est ainsi que René Lévy (CESDIP/CNRS), Clive Emsley (Open University), Herbert Reinke (Université de Düsseldorf) et Paul Ponsaers (ministère belge de l'Intérieur) ont dressé successivement l'état et la cartographie de la recherche dans leurs pays respectifs, tandis que Gérard Noiriel (Laboratoire de sciences sociales de l'ENS de la rue d'Ulm), Benoît Garnot (Centre d'études historiques sur la criminalité et les déviances de l'Université de Bourgogne), Denis Peschanski (Institut d'histoire du temps présent/CNRS), Xavier Rousseaux (Fonds national de la recherche scientifique/Faculté universitaire Saint-Louis de Bruxelles), Mark Mazower (Sussex University) ont présenté les activités et les voies explorées par leurs différentes institutions.

Ce tour d'horizon a permis de confirmer la place primordiale du problème des sources et notamment des archives policières : de leur conservation, de leur accessibilité dépend en grande partie le travail des chercheurs. Dans ce domaine, le recueil de témoignages et de récits de vie d'anciens policiers permet de pallier une lacune et de tourner en partie une difficulté majeure. Mais les "archives orales" ainsi constituées posent des

---

1. Les travaux, évalués chaque année en septembre par un jury, sont sélectionnés sur fiche, début février. Pour tout renseignement sur cette aide et pour recevoir la fiche d'inscription – à renvoyer avant le 31 janvier – s'adresser au secrétariat Recherche de l'IHESI, 19, rue Péclet, 75015 Paris.

2. Une partie des communications évoquées ci-dessous fera l'objet d'une publication dans le numéro 17 des *Cahiers de la Sécurité intérieure* consacré à l'histoire.

problèmes méthodologiques qui rendent leur utilisation délicate. Partant du recueil systématique de récits de vie de policiers retraités mis en œuvre par l'IHESI et d'un travail semblable mené en Grande-Bretagne par Barbara Weinberger (Université de Warwick), les problèmes d'interprétation, d'utilisation de ces sources orales – notamment les dangers du "passé recomposé" bien connus des spécialistes – ont été mis en lumière ainsi que l'intérêt considérable de ces sources orales pour l'étude des mentalités, de l'identité d'un corps ou des traits constitutifs d'une culture professionnelle. Les archives traditionnelles peuvent toutefois réserver parfois de bonnes surprises : c'est le cas en Italie avec la découverte d'un fonds inexploité, celui des archives de la Direction générale de la police de Rome qui couvre toute la fin de l'existence de Etats pontificaux depuis la "seconde Restauration" (1816-1870). Luigi Cajani (Université de Rome) a évoqué les promesses qu'on peut attendre d'une exploitation systématique d'un fonds très riche et inédit. En l'absence de "sources policières" directement accessibles, de sources de substitution ou de découverte miraculeuse, les sources administratives qualifiées de "sources froides" par Marie Vogel (IEP de Grenoble) et souvent négligées par les historiens, constituent une alternative intéressante et permettent d'intéressantes plongées au cœur des rouages et des mécanismes d'administrations mal connues. Quant à Jean-Claude Farcy (Centre d'histoire de la France contemporaine, Paris X - Nanterre) il a montré – à partir de l'exemple des camps de concentration français de la première guerre mondiale – les ressources et les perspectives qu'offrent des archives judiciaires dont il est sans doute le plus fin connaisseur[1].

Le troisième volet de ces rencontres a permis de découvrir un certain nombre de recherches. Andrée Corvol (Institut d'histoire moderne et contemporaine/CNRS) qui dirige le Groupe d'histoire des forêts françaises a évoqué au travers de la "répression perçue et de la délinquance effective", du règne de Louis XIV à la seconde guerre mondiale, l'évolution des délits forestiers et le métier, le statut, les difficultés, le recrutement des milliers de gardes affectés à la surveillance et à la protection de ce domaine particulier. Marie Vogel, auteur d'une thèse consacrée aux polices urbaines sous la IIIe République[2], a présenté et partiellement réhabilité un modèle – celui des polices municipales placées sous l'autorité des maires – bien mal connu et occulté par le "modèle" français centralisé. Patrick Bruneteaux qui vient de terminer une thèse consacrée aux forces et aux politiques du maintien de l'ordre[3], a exposé le problème de la reconstitution et de la relégitimation d'une force de maintien de

1. Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris, CNRS Editions, 1992, 1175 p.
2. Marie Vogel, *Les polices des villes entre local et national : l'administration des polices urbaines sous la IIIe République*, Thèse de science politique, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 1993, 786 p.
3. Thèse intitulée *La violence d'Etat dans un régime démocratique : les forces de maintien de l'ordre en France (1880-1980)*, UFR de Science politique, Paris I Sorbonne, 556 p..

l'ordre à la Libération dans le contexte difficile qui succède aux années d'occupation pendant lesquelles gendarmerie et Groupes mobiles de réserve avaient gagné une image qui semblait interdire toute réutilisation. Les "récits de crime", les représentations qu'ils véhiculent, contribuent-ils à modeler l'imaginaire social, voire à susciter – par le biais des pressions d'une opinion publique émue par la redondance du fait criminel dans la presse – des réformes de l'appareil policier ou de l'arsenal répressif ? Dans quelle mesure l'image du crime telle qu'elle est présentée, notamment à travers les médias, est-elle à l'origine d'un sentiment d'insécurité ? C'est à ces questions que s'est proposé de répondre Dominique Kalifa à travers une thèse qui prend la France de la Belle Epoque comme champ d'investigation[1].

Les séances de l'année universitaire 1993-1994 sont successivement consacrées à une rencontre entre chercheurs et professionnels – en l'occurrence des enseignants de l'Ecole nationale supérieure de Police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de l'Ecole des officiers de gendarmerie de Melun (28 septembre) –, puis aux "problèmes de l'ordre et de la sécurité dans la ville" (2 février 1994). La dernière séance (2 juin 1994) permettra la présentation de recherches ou de travaux portant, entre autres, sur la police brésilienne au début du siècle et les influences européennes, l'image des policiers sous la monarchie censitaire, l'histoire de la coopération policière internationale, la surveillance des étrangers pendant la première guerre mondiale, le syndicalisme policier[2]...

Jean-Marc BERLIÈRE

❒

JUSTICE ET RÉPRESSION

- ***Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989). Éléments de bibliographie*, Centre d'histoire de la France contemporaine, Paris X - Nanterre, 1992, dact., 2 vol., 1076 f°.**

---

1 . Et intitulée *Récits de crimes et insécurité dans la France de la Belle Epoque (1894-1914),* Université de Paris VII.

2 . Pour tout renseignement concernant ce séminaire et recevoir le programme, s'adresser au secrétariat Recherche de l'IHESI, 19, rue Péclet, 75015 Paris (tél. : 1/ 45.30.50.70).

Ce rapport remis au Conseil de la recherche du ministère de la Justice en novembre 1992 conclut la convention de recherche passée entre cet organisme et notre laboratoire le 5 novembre 1990. Il complète ainsi la recherche sur les archives judiciaires et pénitentiaires précédemment financée par le même ministère et dont le rapport a été publié à la fin de l'année dernière par CNRS Éditions[1]. L'objectif a été le même dans les deux cas : mettre à la disposition des historiens des instruments de recherche destinés à faciliter les travaux en matière d'histoire judiciaire et pénitentiaire.

Cette esquisse bibliographique est très loin de prétendre à l'exhaustivité malgré ses 30.316 références portant sur les deux derniers siècles, période révolutionnaire incluse. Elle laisse notamment de côté tout ce qui concerne le droit lui-même pour considérer seulement institutions et personnel, procédure et procès, criminalité et pénalités. Dans la mesure où les travaux proprement historiques sont encore peu nombreux en la matière – par exemple, les maîtrises recensées abordent surtout la délinquance, les prisons, la répression politique et, au plan chronologique, la période révolutionnaire – nous avons choisi de compléter le récolement des archives par un relevé des "sources imprimées". On trouvera donc dans ce rapport des travaux d'historiens, des articles de juristes traitant de l'évolution dans le temps d'une procédure particulière ou décrivant telle ou telle réforme judiciaire, ainsi qu'un écho des débats des contemporains sur les questions prêtant à controverse.

A cet effet ont été dépouillés, pour les ouvrages et brochures, les différents catalogues de la Bibliothèque nationale, le *Catalogue de la Librairie française* de Lorenz et les collections publiées par les messageries Hachette (*Biblio*), complétant ainsi les références trouvées dans les bibliographies plus spécialisés en droit (le "Grandin") ou en histoire (la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*). Les périodiques juridiques – y compris les grandes revues de jurisprudence – ont été systématiquement explorés. On a également recherché les articles portant sur la justice ou les prisons dans quelques revues d'intérêt général et dans les périodiques publiés par les sociétés savantes (en utilisant la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques* de Lasteyrie). Quant aux travaux universitaires, outre le relevé des thèses de droit, nous avons essayé de réunir le maximum de titres de mémoires de maîtrise portant sur les sujets pris en compte : mais l'enquête faite auprès des différents centres universitaires ne peut prétendre à l'exhaustivité en ce domaine.

1. Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 1992, 1175 p.

Les références sont présentées dans un ordre thématique détaillé. A titre indicatif nous donnons ci-dessous le nombre de références pour chacune des grandes parties du rapport :

Généralités	900
Révolution et Empire	1558
Institutions judiciaires	7445
Personnel judiciaire	4019
Procédure et procès	7167
Criminalité	1596
Pénalités et établissements pénitentiaires	4252
La répression politique	3679

L'ensemble est complété par quatre index : auteurs (près de 17.000 noms), personnes, lieux et thèmes.

Ce travail est consultable sous forme dactylographiée dans les grandes bibliothèques parisiennes[1] et à notre Centre. La base de données qui a servi à la rédaction peut être interrogée au Centre d'histoire de la France contemporaine : outre les index cités, elle permet de préciser les sélections par la date d'édition et le type de source périodique, thèse, discours de rentrée, etc.

- **Les camps de concentration de la première guerre mondiale (1914-1920)[1]**

Dès les débuts de la mobilisation, le gouvernement français entreprend l'évacuation des étrangers hors de la zone des armées et du camp retranché de Paris. Disposant de 24 heures seulement pour quitter la France – délai dont bien peu peuvent disposer étant donnée la carence des transports civils – les Austro-

1. Bibliothèque nationale, cote 4° Fw 8983 (1-2) ; Bibliothèque Sainte-Geneviève, cote 4 Qb SUP - 3560 (1,2). Disponible également à Cujas et à la Bibliothèque de la Chancellerie.

1 Ce projet de recherche a fait l'objet d'une communication le 3 février 1993 au séminaire "Recherche historique et sécurité" de l'I.H.E.S.I. Voir la contribution précédente de Jean-Marc Berlière. On pourra en consulter le texte dans un des prochains numéros des *Cahiers de la Sécurité intérieure*.

Allemands vont être rapidement regroupés dans des "dépôts" ou" camps de concentration" pour reprendre les termes utilisés pendant toute la durée de la guerre. A l'exception des femmes, enfants et vieillards qui seront rapatriés par voie d'échange à la fin de l'année 1914, tous les hommes "mobilisables" de nationalité allemande ou autrichienne vont ainsi être internés, beaucoup pour une durée de quatre ans. On estime le nombre des internés à 45.000 à la fin de 1915. Si l'on ajoute les Alsaciens-Lorrains dont les sentiments francophiles ne sont pas avérés, les prostituées et autres suspects de différentes nationalités que l'armée expulse de l'arrière du front par des rafles périodiques, on a ainsi une idée de la population des "indésirables" qu'il importe de surveiller particulièrement en les plaçant dans des camps de concentration.

Ces derniers sont une soixantaine, situés principalement dans l'Ouest (les îles du littoral sont supposées entraver les évasions...) et dans les départements du sud. L'improvisation des débuts cède ensuite la place à une spécialisation par nationalité (les Alsaciens sont séparés des Austro-Allemands) et par type de traitement : dépôts de faveur pour les francophiles ou les nationalités jugées plus favorables à la France (Tchèques, Trentins, Polonais), dépôts de mobilisables, dépôts disciplinaires pour les condamnés de droit commun, "fortes têtes" et évadés repris (les îles de Groix et de Noirmoutier), camps d'otages ou de notables (Grand Hôtel de Carnac ou fort de Lanvéoc) pour les étrangers d'une situation sociale élevée constituant une monnaie d'échange possible avec l'ennemi. Tous ces camps de concentration sont alimentés par les dépôts de triage (La Ferté-Macé dans l'Orne et l'asile de Bellevaux à Besançon en sont les principaux) dont le rôle est de garder temporairement (en général un mois) tout suspect ou indésirable arrêté avant qu'une commission interministérielle ne statue sur son sort. Si des rapatriements successifs – opérés par voie d'échange avec l'Allemagne qui a également ses camps d'étrangers – diminuent progressivement la population des dépôts, les derniers camps français ne fermeront que bien longtemps après l'armistice, en 1920.

Il faut bien dire qu'à l'exception de rares travaux de juristes, publiés à l'occasion de la guerre, ces camps sont très peu connus des historiens. La fréquentation des archives judiciaires nous ayant révélé l'importance des fonds conservés à ce sujet dans les archives départementales – alors que les archives centrales, celle de la direction de la Sûreté générale, sont malheureusement inexistantes – nous avons pensé utile d'entreprendre une étude sur cette question. En privilégiant la région de l'Ouest, une des plus denses en dépôts d'internés, la recherche aura d'abord pour objectif d'éclairer les politiques d'internement et de répondre à la question : qui sont les indésirables et suspects ? L'accent sera mis sur l'organisation matérielle et la vie quotidienne dans les camps (règlements, logement, nourriture, travail, correspondance, etc.) ainsi que sur les résistances à l'internement telles qu'elles sont révélées en grand

nombre par les actes d'indiscipline, les évasions, la correspondance censurée ou les souvenirs d'internés.

Dans cette optique, ce travail contribuera à mieux situer ces camps dans le cadre du phénomène concentrationnaire qui marque profondément notre siècle. En fonction des résultats obtenus – l'achèvement de la recherche est prévu pour la fin de l'année 1994 – il sera alors possible d'envisager un prolongement éventuel (monographies de camps, mémoires d'internés, étude des camps en Allemagne, antécédents de l'internement dans les guerres du XIXe siècle, etc.) qui pourrait donner matière à un colloque organisé par le Centre d'histoire de la France contemporaine.

Jean-Claude FARCY